

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.043

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 13 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 06 avril 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nelly SERRE représentée par M. Jean-Paul CLECH  
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD-DUCHÉRON  
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par Mme BERGEROT

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) POUR L'ANNEE 2018

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : 1 ABSTENTION  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Au Conseil Municipal du 15 décembre 2017, il a été attribué une subvention de 320 000,00 € au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 320 000 € portant ainsi la subvention totale à 640 000,00 €.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire pour l'année 2018 de :

**Article 657362 - Fonction 520**

- o CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) + 320 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 avril 2018

Certifié Conforme  
Mairie de Royan le 18 avril 2018  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

